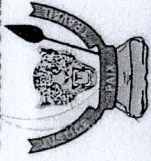


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 136/2023

A la SOCIETE WARIAL BUSINESS

Après avoir reçu le Contrat du marché n° 0098/PNC/CG/0001/CGPMP/SRTPERM/2022, conclu avec le Commissariat Général de la Police Nationale Congolaise, pour un montant total hors taxe de dollars américains cent vingt-neuf mille trois cent dix, trente-quatre centimes (USD 129 310,34) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains neuf cent cinq, dix-sept centimes (USD 905,17).

Fait à Kinshasa, le 04/08/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L. YUMB.
Directeur Général